



## PROJET EDUCATIF

Association loi 1901  
« Le Fer à Cheval »  
Place Jules Ferry  
84440 ROBION

L'association « Le Fer à Cheval » accueille de manière habituelle et collective des mineurs à l'occasion des loisirs.

Ainsi l'association gère un Centre de Loisirs Sans Hébergement et des Centres de Vacances selon les textes réglementaires en vigueur.

L'association « Le Fer à Cheval » est une association Loi 1901 composée :

- d'un Conseil d'Administration,
- d'un bureau élu par le Conseil d'Administration,

L'agrément actuel du Centre de Loisirs est de 70 enfants (de 3 à 12 ans), ils sont accueillis de 7 h 45 à 18 h les mercredis et pendant les vacances scolaires. Des mini-séjours sont proposés à partir de 3 ans et peuvent être envisagés jusqu'à 14 ans.

Le ou les Centres de Vacances fonctionnent pendant les vacances scolaires et ont pour objet d'organiser des camps pour les pré adolescents et adolescents.

L'association accueille, dans le cadre de journées, des séjours composés essentiellement d'enfants valides des enfants atteints de troubles de santé, d'handicaps légers et/ou des enfants de familles en difficulté.

### **OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION**

L'objectif principal de l'association est de permettre à un enfant fatigué par un rythme de vie journalier trépidant de pouvoir vivre un réel temps de loisirs et de vacances.

L'éveil de l'enfant étant basé sur l'apprentissage de la vie en collectivité (le respect de soi et des autres, l'autonomie, la tolérance, la prise de responsabilité), l'association souhaite lui donner l'envie de s'épanouir grâce à des activités simples, variées et ludiques telles que :

- Sensibilisation et respect de l'environnement,
- Découverte du patrimoine et de sa population (villages et région),
- Rencontres inter-générationnelle
- et inter-associatives,
- Jeux de société,
- Jeux d'équipes,
- Activités sportives, (canoë, piscine, catamaran, cheval, ...),
- Arts plastiques, (peinture, céramique,...),
- Musiques (chants, éveil musical,...),
- Arts du spectacle : expression corporelle (théâtre, mimes, cirque, danses, ...),
- Sensibilisation sur les premiers gestes de survie.

## **MOYENS DE L'ASSOCIATION**

### **Moyens humains :**

Pour les enfants et adolescents être en Centres de Loisirs et de Vacances, c'est être entouré, encadré par des personnels compétents, sensibilisés et formés pour adapter le niveau des activités et le rythme de vie, aux capacités et à l'âge des enfants, des adolescents dans le respect de chacun.

L'encadrement du CLSH est assuré par une équipe pédagogique composée d'un directeur et d'animateurs.

L'encadrement du ou des Centres de vacances est assuré par une équipe pédagogique composée d'un directeur et d'animateurs.

Le projet pédagogique est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil. L'association veille à l'harmonisation entre les projets pédagogiques des directeurs afin que le projet éducatif soit respecté. Les règles de vie sont établies en concertation entre les directeurs et le Conseil d'administration.

Les directeurs de centres assurent, coordonnent l'accueil et le suivi relationnel des familles.

Pour chaque projet, des temps de concertation et de préparation sont prévus pour les équipes ; des modalités d'évaluation et de suivi sont également programmées. Ces dernières sont communiquées aux membres du bureau.

Le Conseil d'administration définit annuellement les modalités tarifaires et sont validées lors de l'Assemblée générale.

Des conventions peuvent être signées avec différents partenaires (La Roumanière, Mille Pattes, la Croix Rouge, le Secours Populaire, la Bibliothèque, Maison de Retraite,.....). Avec la mairie, une convention annuelle met à disposition un cuisinier et une assistante administrative.

### **Moyens matériels et équipements :**

Les locaux et espaces : L'association et ses différents partenaires (mairie, ...) engagent chaque année une réflexion dans le but d'améliorer ses locaux pour qu'ils soient le mieux adaptés aux enfants dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

L'association confie cette structure et le matériel à une équipe d'animation qui doit les respecter et les faire respecter.

Le plateau sportif est à la disposition de l'association : basket, athlétisme, tennis, skate board, judo... Il est indispensable de déposer une demande d'utilisation auprès des responsables de chaque structure avant leur utilisation.

La piscine de « La Roumanière » à Robion peut être utilisée en fonction de l'accord de la direction du CAT.

La nature et notamment le Luberon sont à explorer. Des personnes compétentes dans le milieu végétal, géologique... peuvent être sollicitées afin de sensibiliser l'enfant à son environnement.

La bibliothèque municipale peut constituer un centre de ressources tant pour les enfants que pour les animateurs.

### **Rôle pédagogique :**

Les responsables du CLSH et des centres de vacances veillent au respect de la mise en place de la réglementation en vigueur en lien avec des projets pédagogiques en faveur des enfants et des adolescents. L'accent est mis autant sur le plan éducatif que sur les conditions d'accueil en terme d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, les équipes pédagogiques s'emploient à développer des démarches éducatives fondées sur la participation des enfants, des adolescents et leur accès aux responsabilités.

### **Budget :**

Un budget prévisionnel est élaboré pour chaque période par le les directeurs :

- mercredi du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres,
- vacances de février, printemps et toussaint,
- juillet, août.

Ce budget est contrôlé et approuvé par le bureau.

La trésorerie de l'association provient de :

- la participation des familles (adhésion annuelle, prix journée),
- les prestations et subventions de la CAF,
- les prestations du Conseil Général du Vaucluse,
- les subventions de la commune,
- les prestations et subventions DDJS,
- les manifestations diverses (loto, vide grenier...),
- les dons...

*Elaboré et rédigé par les membres du bureau à Robion, le 23 janvier 2004  
Modifié par le Conseil d'Administration le 1er 10 août 2012*